

ATE



POUR DES POSTES STATUTAIRES ET LA FIN DE LA PRECARITE

Les conditions de travail des personnels ATE titulaires et non titulaires se sont dégradées avec la gestion d'un protocole sanitaire difficile depuis la pandémie, d'où des directeurs(trices) d'école élémentaire ou polyvalente pas toujours « faciles » sur la charge de travail des ATE par manque de personnel et pas remplacé. Le taux astronomique du chômage permet aux CASPE d'employer des personnels contractuels et qui serviront comme variable d'ajustement quand il faudra procéder à des économies. La pandémie a coûté cher !!!

AMÉLIORER LE SORT ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES UNS, C'EST AMÉLIORER LA SITUATION DE TOUS

La précarité devient un véritable statut parallèle et nous alertons sur la disparition insidieuse de poste d'agent technique des écoles au fur et à mesure des départs à la retraite des collègues, surveillons aussi que les ATE faisant fonction de gardien(ne) partant à la retraite puisse être remplacé par des gardiens logés, il y a de plus en plus de loge de jour. La détérioration des conditions de travail des contractuels et vacataires (gardiens) entraîne celles des titulaires.

COMMENT PEUT-ON VIVRE ET TRAVAILLER ?

Sans aucune reconnaissance, sous contrat pendant des années, changement de quotité de travail d'une année à l'autre, droit des vacances réduit, renouvellement de contrats hors délai sur des rémunérations au plus bas de l'échelle. Et la plupart du temps, droit à la formation réduit.. Dans nos établissements, le simple respect du statut permettrait de titulariser de nombreux agents par simple décision politique.

La CGT Affaires scolaires revendique :

- Titularisation et CDI (pour les personnels non européens)**
- Augmentation des salaires et du point d'indice**
- Amélioration de nos conditions de travail.**

